

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 18/2015**

Séance du 27 juin 2015



**OBJET : MANDAT AU DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD POUR PERCEVOIR POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE LA SUBVENTION ATTRIBUEE PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Nombre de membres : **10**  
Afférents au conseil : **10**  
En exercice : **10**

Date de la convocation : 23/06/2015  
Date d'affichage : 23/06/2015  
Ayant délibéré : 9      Votés Pour : 9  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil quinze le 27 juin à 10 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'Olivese, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance.

Madame DURAND Isabelle épouse OBENAUS a été élue secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
Mme GUIQUET Sandra	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. MARTINO Enzo	<b>Etaient absents</b>
Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
M. MANTESE Jean-François	

- **Vu** le schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2014 approuvant le projet de zonage de l'assainissement suite à l'établissement du schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** les conclusions du Commissaire Enquêteur et l'avis favorable en date du 20 mars 2015.

- Vu l'avant-projet du maître d'œuvre en date du 02 mars 2015.
- Vu la délibération n° 11/2015 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015 relative à la demande de subventions et au plan de financement arrêté pour la création d'un nouveau système d'assainissement collectif.
- **Considérant** la nécessité de construire un nouveau système d'assainissement collectif afin de de remplacer et d'étendre l'actuel datant des années 60.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'adopter une délibération donnant mandat au Département de la Corse du Sud afin de percevoir pour le compte de la Commune la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau.

La Commune d'Oliveuse a mandaté le groupement BET Moretti/SARL Corse Ingenierie pour une mission de maitrise d'œuvre concernant la création d'un nouveau système d'assainissement collectif en lieu et place de l'actuel totalement obsolète et inopérant.

Le montant de la dépense subventionnable estimée à l'avant-projet s'élève à 2 080 285 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat/PEI : 38 %
- Agence de l'Eau : 30 %
- Collectivité Territoriale de Corse : 11 %
- Département de la Corse du Sud : 11 %
- Commune : 10 %

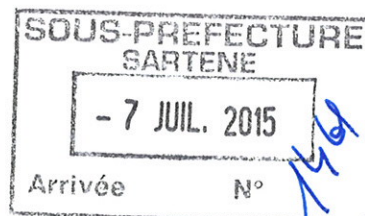
Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide:

- Autorise le Département de la Corse du Sud à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser à la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 29/06/2015

Le Maire  
M. MILLO Jean-Luc



Le Maire,  
**M. MILLO Jean-Luc**